



## Débat Public Projet Penly3

## cahier d'acteurs n°32

# Pour une politique énergétique d'avenir

### **Notre société ne peut vivre et se développer sans énergie :**

Chauffage, transports, industries, santé... Tous les domaines de notre vie quotidienne sont consommateurs d'énergie.

Il en résulte une demande d'énergie en hausse constante. Pourtant, à long terme, l'énergie sera plus rare et plus chère. Plus que jamais, la production d'énergie constitue un secteur stratégique de notre politique industrielle.

L'indépendance énergétique et la compétitivité du prix de l'énergie sont deux principes clé de voute de l'indépendance énergétique de la France.

La politique énergétique de notre pays allie développement des énergies renouvelables, maîtrise de la demande en énergie et équilibre entre production et consommation.

Les énergies fossiles font face à deux problèmes majeurs : l'émission de gaz à effet de serre et la raréfaction de la

ressource. Elles ne constituent donc pas une énergie durable et propre.

Les énergies durables, dont le développement est indispensable à la diversification du bouquet énergétique sont des énergies complémentaires et ne pourront en aucune façon se substituer totalement aux énergies dites "traditionnelles".

Enfin, l'énergie nucléaire assure depuis plusieurs dizaines d'années l'essentiel des besoins de notre pays avec peu d'émission de gaz à effet de serre. De plus, la pérennité du nucléaire semble garantie par les ressources en uranium dont la fourniture est assurée par des pays politiquement stables (Canada, Australie...).

C'est dans ce contexte que le président de la République, Nicolas Sarkozy, a décidé de doter la France d'un second EPR et a annoncé, le 29 janvier 2009, que le site de Penly était pressenti pour accueillir ce générateur nucléaire de nouvelle génération.

**Union pour un mouvement populaire - UMP**

10 Rue de la Boucherie  
76200 DIEPPE  
02 35 84 13 99

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

# Le choix du site de Penly est justifié

## L'option pour le site de Penly se justifie par :

- une situation géographique qui présente des avantages indéniables tant sur le plan technique (refroidissement à l'eau de mer, infrastructures existantes pour le transport de l'énergie produite, ...) que sur le plan foncier (Penly est configuré pour accueillir 4 unités de production) ;
- un soutien quasi-unanime des acteurs locaux (élus de toutes tendances, responsables économiques et sociaux, syndicats...) qui se sont fortement mobilisés pour accueillir cet équipement ;
- une région qui dispose avec Paluel et Penly d'un réel savoir faire en la matière ;
- la volonté du Président de la République de permettre à notre région, plus durement touchée que d'autres par le chômage, de bénéficier d'un chantier et d'un équipement créateurs d'emplois et d'attractivité économique.

S'agissant d'un projet d'équipement de 4 milliards d'euros, susceptible d'avoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux importants pour nos territoires, un débat public est obligatoire.

Il doit permettre à chacun d'exprimer son point de vue. L'Union pour un mouvement populaire (UMP) et ses élus locaux dans la région dieppoise souhaitent saisir cette occasion pour exprimer son soutien à ce projet, en expliquant les raisons tout en insistant sur plusieurs aspects qui nous paraissent essentiels.

## Pour une filière énergie en Normandie

### La Haute-Normandie est, aujourd'hui, la 1<sup>ère</sup> région française productrice d'énergie.

Elle est également l'une des 5 premières régions pour la consommation d'énergie.

En Haute-Normandie, la filière énergie compte près de 5 000 emplois directs dans la production d'électricité et environ 15 000 emplois indirects.

L'année passée, l'organisation de cette filière a été mise en oeuvre par le rassemblement des entreprises de tailles différentes implantées en Haute-Normandie et ayant une activité principale dans les secteurs de la production, du transport et de la distribution d'énergie sous toutes ses formes.

La construction d'un EPR dans notre région, second réacteur de ce type en Normandie, doit être l'occasion d'un développement conséquent d'une filière Energie à l'échelle normande.

L'objectif est de rassembler tous les acteurs de l'énergie afin de valoriser sur la Normandie ce secteur et d'en faire une activité créatrice de richesses et d'emplois.

Cette fédération de l'ensemble des acteurs publics, donneurs d'ordre, entreprises, chercheurs et organisations professionnelles du secteur de l'énergie qu'elle soit d'origine fossile (pétrole, gaz), électrique (nucléaire et thermique) ou renouvelable (éolien, solaire...) permettra la constitution d'une véritable filière de la production

et de l'efficacité énergétique.

Cette méthode suscitera nécessairement de nouvelles activités, des formations spécifiques, des projets de recherche et de l'innovation. Elle valorisera les atouts de notre territoire dans ce secteur hautement stratégique.

Dans le domaine énergétique, la Normandie a vocation à occuper une place de premier plan en Europe. La création d'une Cité européenne de l'énergie sur la zone de Dieppe, comme le propose Bruno Le Maire, ministre, conseiller régional de Haute-Normandie donnerait cette dimension internationale à la filière en affirmant plus encore le rôle central de la région dieppoise.

# Pour une transparence totale vis-à-vis des populations

**S'agissant de production d'énergie nucléaire, production à risque, l'information des populations doit être totale, régulière et transparente .**

**Cette transparence doit porter sur :**

- les risques inhérents au nucléaire, les mesures de sécurité et de contrôle qui sont imposés et mises en place par les autorités publiques
- les comportements à adopter en cas d'incident
- les conditions de travail et les règles de sécurité pour les salariés de l'exploitant comme des sous-traitants qui interviendront au cours du chantier puis tout au long de l'exploitation du site
- les différents types de rejets, la santé des populations et les pathologies éventuelles
- les modes de traitement des déchets nucléaires produits : leur volume, leur transport, leur enfouissement et leur devenir
- les technologies mises en œuvre dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à la sécurité et au savoir-faire industriel français.

Si, d'ores et déjà, il a été fait un gros effort par les pouvoirs publics mais aussi par EDF dans ce sens, il doit cependant être poursuivi dans le but, notamment, d'éviter de donner corps à des inquiétudes souvent fondées sur l'irrationnel.

Nous proposons qu'en matière d'information du grand public et de transparence, le site de Penly 3 soit pionnier en la matière et qu'un site internet d'informations dédié au site permette à tous d'accéder aux catégories d'informations énumérées ci-dessus.

# Pour un développement territorial à l'échelle d'une grande agglomération

L'accueil d'un tel d'équipement et d'un chantier aussi conséquent réclame une implication des populations et des acteurs publics.

Elle a été quasi totale au moment crucial du choix du site de Penly. Elle doit désormais se poursuivre lors du chantier et de l'exploitation du site.

Dès lors que les interactions du chantier seront nombreuses pour les communautés de communes du Petit Caux, des Monts et Vallées, de Varenne et Scie, de Saane et Vienne, des Trois Rivières et la communauté d'agglomération Dieppe Maritime, il est urgent et indispensable de redéfinir

un nouveau périmètre intercommunal unique dans la région dieppoise, rassemblant toutes ces composantes.

Il ne s'agit pas de gommer les particularités de ces composantes. Ce territoire est riche de sa diversité ; rural et urbain ; tourné vers la mer comme vers la terre ; vivant de ses secteurs agricoles, industriels et touristiques. Mais, dans la perspective du chantier EPR, nous appelons à une politique d'aménagement juste de ce territoire. La création d'une grande communauté d'agglomération de la région dieppoise en devient donc urgente et impérative.

**→ Ce périmètre permettra une intégration des politiques intercommunales qui touchent directement ou indirectement au chantier EPR :**

- L'emploi
- Le soutien au développement économique
- L'habitat
- Les transports
- L'offre de formation
- Les services et équipements publics

Suite page 4

→ **Seule la définition de ce nouveau périmètre permettra :**

- d'accueillir dans les meilleures conditions le chantier Penly 3
- de mettre en œuvre, à moyen terme, une politique d'aménagement globale et équilibrée de ce territoire intégrant toutes les contraintes et tous les atouts induits par Penly 3 : répartition des nouvelles populations, constructions de nouveaux équipements, mise à niveau des infrastructures
- d'utiliser avec plus d'efficacité, sur l'ensemble de ce territoire, la ressource fiscale (Imposition

Forfaitaire sur les entreprises de réseau) générée par le site

- de faire bénéficier à tout ce territoire d'un effet de levier économique et financier induit
- de permettre à la Grande région dieppoise de peser au niveau régional et national dans les grands dossiers qui la concerne

Dans la perspective de Penly 3, le statut quo intercommunal dans la région dieppoise n'est plus possible. Il n'est pas responsable.

Seule la constitution d'une communauté d'agglomération de la Grande région dieppoise sera à la hauteur des ambitions et des intérêts de ce territoire et de ses habitants.

A l'heure de la **CREA**<sup>1</sup>, à l'heure de l'extension de la **CODAH**<sup>2</sup>, à l'heure de la mise en œuvre du Grand Paris sur l'axe Seine, à l'heure du Grand Chantier Penly 3, il est temps que notre territoire se mette lui aussi à l'heure.

L'EPR est une formidable chance pour l'aménagement et le développement de la région dieppoise. Il positionne la région dieppoise comme un site majeur de la production d'énergie en France.

**Penly 3 est une immense opportunité de développement pour la région dieppoise. Cette opportunité oblige les élus locaux à choisir rapidement une organisation territoriale qui prépare l'avenir de ce territoire.**

<sup>1</sup> Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
<sup>2</sup> Communauté de l'agglomération havraise